

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 12
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2025

OBJET : VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UN
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DANS
LE NORD SEINE ET MARNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 juin 2025

| | | |
|-----------------------|--|------------------------|
| ÉTAIENT PRÉSENTS : | Laurent DELPECH, Maire | Jean-Pierre PRIEUR |
| | Aude ZAFOUR, Adjointe | Guy ACHARD DE LA VENTE |
| | Françoise DARRAS, Adjointe | Guy DARRAS |
| | Michel PIRIS, Adjoint | Fabien MARTINEAU |
| | Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe | Marie PLEGNON |
| | Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée | Kévin FAVRET |
| ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : | Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH | |
| | Pierre CHOFFARDET pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE | |
| | Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR | |
| | Laurence HALLAIS pouvoir Kévin FAVRET | |
| | Francis BRIAND pouvoir Marie PLEGNON | |
| | Viviane PFLIEGER pouvoir Fabien MARTINEAU | |
| | Lydie ZMUDA pouvoir Michel PIRIS | |
| | Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR | |
| ABSENTS EXCUSÉS : | Cyril MERZY | |
| | David GENTEN | |
| | Oliviane DUPONT | |

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Michel PIRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UN CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DANS LE NORD SEINE ET MARNE

CONSIDÉRANT que la Seine-et-Marne est le seul département francilien à ne disposer d'aucun Centre Hospitalier Universitaire (CHU),

CONSIDÉRANT que cette absence constitue un frein majeur à l'accueil, à la formation et à l'installation durable de professionnels de santé dans le département,

CONSIDÉRANT que la Seine-et-Marne connaît une pénurie grave de médecins généralistes, avec une densité parmi les plus faibles de France (99^e sur 101), et que nombre de ses hôpitaux publics nécessitent un renforcement de leurs moyens, de leur attractivité et de leurs coopérations avec les universités,

CONSIDÉRANT que l'existence d'un CHU est un levier stratégique pour consolider un maillage de santé de proximité, favoriser l'installation de jeunes praticiens formés localement et renforcer les coopérations entre médecines de ville, hôpital et médico-social,

CONSIDÉRANT enfin qu'un CHU permettrait de mieux répondre aux besoins de santé de la population Seine-et-Marnaise, en constante augmentation, et d'assurer un égal accès aux soins pour tous,

CONSIDÉRANT l'avis unanime du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal de DAMPMART, réuni en séance le 26 juin 2025.

EMET LE VŒU :

- que le Gouvernement engage sans délai, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et le Conseil départemental de Seine-et-Marne, les études et concertations nécessaires à la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) dans le nord du département de Seine-et-Marne ;
- que la Ministre de la Santé et de la Prévention soutienne activement cette démarche en l'inscrivant dans la stratégie nationale de formation et de déploiement des professionnels de santé ;
- que Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et Monsieur le Directeur Général de l'ARS Île-de-France portent cette demande auprès des plus hautes autorités de l'État.

Le présent vœu sera transmis à :

- Madame la Ministre de la Santé et de la Prévention ;
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 27 juin 2025 de la publication
le 27 juin 2025 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1962



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELRECH

